

POLICE MUNICIPALE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les principales recommandations relatives aux agents assurant les missions urgentes et indispensables relatives à la police municipale



Dans le cadre de la gestion de l'épidémie liée au coronavirus, il apparaît qu'une présence sur site est requise pour un minimum d'agents de la police municipale.

Les personnels peuvent intervenir, mais, à effectif réduit et sous les conditions suivantes :

- Ne pas devoir garder leurs enfants ou ne pas être en état de grossesse
- Ne pas présenter de pathologies à risque
- Ne pas présenter les symptômes du COVID 19

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES



- **Respecter** les gestes barrières
- **Limiter** les contacts rapprochés et conserver les distances d'1 mètre avec ses collègues ou usagers
- **Nettoyer** régulièrement le matériel utilisé, particulièrement les zones en contact avec les mains, à l'aide de lingettes désinfectantes ou d'un chiffon et de produit d'entretien correspondant à la norme NF ou EN 14476 (inscrite sur l'étiquette)
- **Informer** sur les mesures prises (affiches...)



RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- **Définir une zone pour les vêtements civils** distincte des vêtements de travail dans les vestiaires
- **Garder les distances sociales** lors de réception de l'armement, tout autre équipement et ou déplacements dans le poste de police.
- **Porter** les équipements de protection individuelle à disposition : vêtements de travail, masque, gants de protection
- **Porter un masque chirurgical** avant d'intervenir en cas de patrouille en zone dense, ou intervention avec contact rapproché. Se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique une fois l'intervention terminée.
- **Prévoir en quantité suffisante** le matériel de désinfection: lingettes désinfectantes, spray désinfectant sans rinçage et lingettes à usage unique.
- **Désinfecter** les équipements et du véhicule de livraison avant ou après la prise de service
- **Privilégier** les demandes de renseignements divers et non-urgents par téléphone afin de limiter les déplacements au poste de police. Si présence d'un interphone à l'entrée, identifier les motifs de visite et filtrer aux demandes urgentes

Si une personne signale avoir des symptômes, l'inviter à rentrer chez elle sans délais et prévenir les collègues ayant été à son contact dans les 15 jours précédents.